



EPCI : 140 DU CREONNAIS

DEPARTEMENT : 33

TRÉSORERIE OU SGC :

SGC CASTRES-GIRONDE-CREON

N° 1259 EPCI (1)

TAUX

FDL

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2025 1	Taux de référence pour 2026 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence (col.4 x col.2) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	15 958 992	7,35		16 354 000	1 202 019	7.35	1 202 019
Taxe foncière non bâtie additionnelle	528 972	16,53		528 600	87 378	16.53	87 378
Taxe d'habitation additionnelle	748 673	4,99		660 100	32 939	4.99	32 939
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	1 823 755	28,78		2 693 000	775 045	27.78	748 115
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2026	>>>			Total de la fiscalité additionnelle	1 322 336	Total	2 070 451
				Total des CFE unique, de zone et éolienne	775 045		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus	
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 322 336 =	
Taxe d'habitation additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	
CFE additionnelle		
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2026 (11)	Durée retenue si intégration progressive des taux (14)
CFE unique ou de zone	>>>	
CFE éolienne	>>>	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case ☐

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
1 413 406	107 487	158 496	35 846	128 738	0	- 162 322	1 681 651

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2026
2 070 451		1 681 651		3 752 102



À BORDEAUX

Le 23 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
SAMUEL BARREAULT

À CAPIAN

Le 28 avril 2026

Pour le Groupement
Le Président
ALAIN ZABULON



EPCI : 140 DU CREONNAIS
DEPARTEMENT : 33
TRÉSORERIE OU SGC : SGC CASTRES-GIRONDE-CREON

TAUX
FDL
2026

FINANCES PUBLIQUES
ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS	
Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	4 269
d. Logements sociaux et longue durée	1 850
Taxe foncière non bâtie :	17
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	0
a. Dotation pour recentrage TH rés. secondaires	0
b. Mayotte	
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	0
b. Base minimum	92 253
c. Locaux industriels	27 812
d. Autres allocations	2 537

2. BASES EXONÉRÉES	
Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	607
b. Par la loi	460 862
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	1 884
b. Par la loi (terres agricoles)	175 002
c. Par la loi (autres)	0
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil communautaire	919
b. Par la loi	529 591
3. BASES DE TAXE D'HABITATION	
a. Résidences secondaires et assimilées	660 100
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Correction des bases THRS	-93 766
d. Correction des bases THLV	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER	
a. Éoliennes et hydroliennes	0
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	18 233
d. Centrales hydrauliques	0
e. Transformateurs électriques	33 255
f. Stations radioélectriques	54 643
g. Installations gazières et autres	1 356
5. RÉFORMES FISCALES	
a. TVA compensant la TH	1 021 976
b. TVA compensant la CVAE	391 430
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>
6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
a. Moyenne nationale	8,89
b. Taux maximum	5,88

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	
7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS	
Taux maximum :	
a. De droit commun	28,83
b. Dérégatoire	>>>
c. Avec rattrapage	>>>
d. Avec capitalisation	28,83
e. Avec majoration spéciale	>>>
Taux moyens pondérés :	
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,19
b. En cas de changement de périmètre	>>>
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES	
a. Taxe foncière bâtie	1,004785
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,001708

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE	
a. Taux moyen communal de 2025 au niveau national	26,95
b. Taux plafond de 2026	53,90
7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taux moyens des taxes foncières de 2025 :	
a. au niveau national	CFE unique/de zone
b. au niveau de l'EPCI	CFE éolienne
Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
8. DIMINUTION SANS LIEN	
Année antérieure à 2026 au titre de laquelle...	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	
Taux moyens de référence au niveau national :	
a. Taxe foncière bâtie	39,79
b. Taxe foncière non bâtie	51,19

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 033-243301215-20260428-D270426-DE

